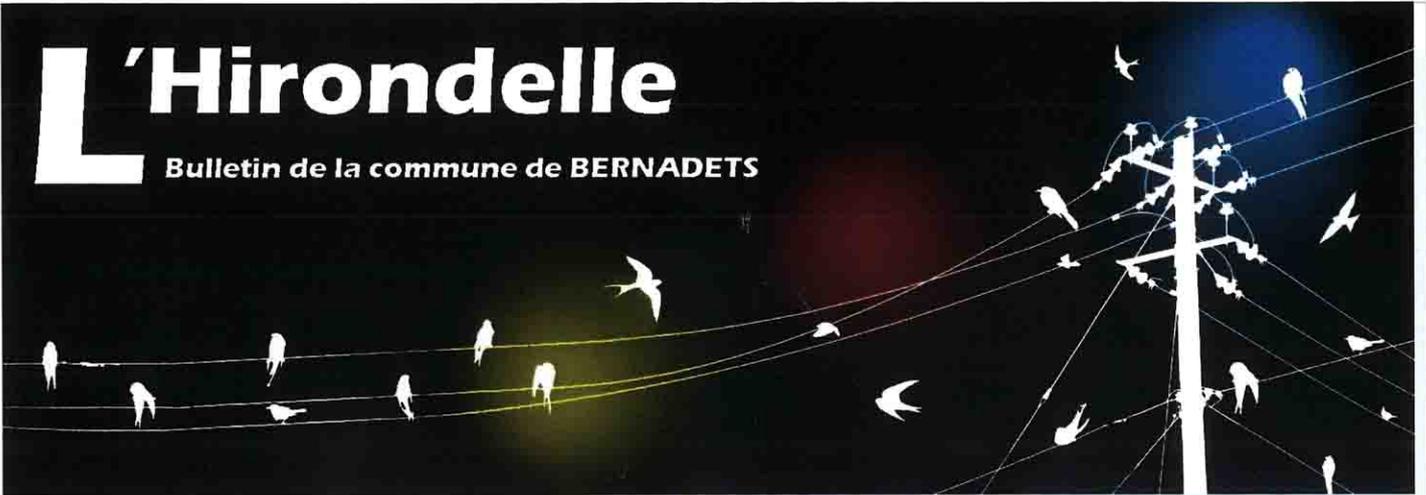


L'Hirondelle

Bulletin de la commune de BERNADETS



Edition: Alain DOULCET
Mairie de Bernadets

Octobre 2017 — N° **57**
56

LE MOT DU MAIRE

L'été et les vacances sont désormais derrière nous et j'espère que tout un chacun en a largement profité pour se reposer et « recharger ses batteries »

L'année qui vient risque en effet de ne pas être de tout repos avec la mise en œuvre de multiples réformes qui vont modifier voire bouleverser, vie personnelle et vie communale.

Les principaux chantiers (Mairie, sécurisation des routes) sont en cours d'achèvement et de nouveaux projets sont à l'étude (aménagement de la place de l'école, poursuite de la sécurisation des routes et de l'école...)

Cet été a également eu une intensification des actes de malveillance (lire par ailleurs) malgré plusieurs appels à la responsabilisation de tous.

Cette situation n'est malheureusement pas l'apanage de notre commune, ce qui n'excuse rien.

En espérant une amélioration de cette situation, je souhaite à tous une bonne rentrée et vous convie nombreux à la cérémonie de commémoration du 11 novembre, ainsi qu'au vin d'honneur organisé cette année par notre commune.

DANS CE NUMÉRO

Associations

Amicale laïque.....	2
A.P.E.....	2
Tennis de table.....	3
Gaüyouz toustem	3
Ju-Jitsu.....	4

Activités municipales

Communication A.B.F.	4
Ecole	4
Vandalisme	5
Risques majeurs.....	6
Communication PLU	6

Guide pratique.....	8
---------------------	---

>>> ASSOCIATIONS

Amicale laïque

Après une pause estivale bien méritée, les cours de piano, guitare et batterie ont repris au mois d'octobre.

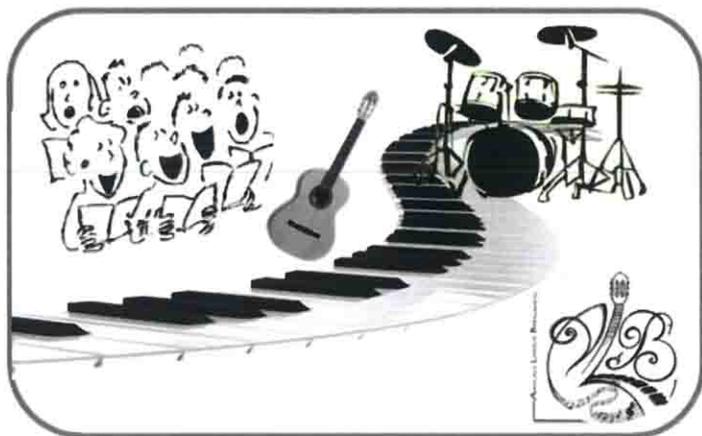
Quelques créneaux sont encore disponibles :

- Piano : mercredi à 16h00 et 16h30 / jeudi à 16h30,
- Guitare : mercredi à 19h00 et 19h30 / jeudi à 20h00.
- Batterie : mardi à 19h30 / vendredi à 18h30.

Les cours de chant quant à eux se dérouleront deux samedis par mois à 14h00 si nous pouvons rassembler une quinzaine d'amateurs: alors n'hésitez pas, si vous aimez chanter, rejoignez-nous !

Nous organiserons deux évènements au cours des prochains mois: un **vide grenier le dimanche 5 novembre 2017** et l'audition musicale de fin d'année, le samedi 2 juin 2018.

Renseignements auprès d'Annie Meyer au 06 84 16 41 56.



Association des parents d'élèves

Chers Bernadetoises et Bernadetois,

2017 annonçait l'année de la nouveauté pour l'APE de l'Ecole de Bernadets.

Outre le compte Facebook APE Bernadets créé en début d'année ( suivez-nous !) et le loto du

mois de mars qui fut encore une réussite, le bureau de l'APE a été intégralement renouvelé à la rentrée de septembre.

Forts du succès de nos prédécesseurs, nous souhaitons maintenir pour la vie de l'école et du village des moments d'échange et de partage en toute convivialité.

Dans cette perspective, **nous envisageons de créer la première édition d'un Marché de Noël** dans la salle multi-activités.



La date est arrêtée (**9 décembre**) mais le projet débute à peine, c'est pourquoi nous sollicitons toutes les bonnes volontés pour nous aider

dans sa mise en œuvre.

Parallèlement, nous distribuerons dans vos boîtes aux lettres sous quelques jours un formulaire pour une **commande de sapins de Noël** dont les bénéfices de vente seront entièrement reversés à l'APE.

Une bonne occasion de faire un geste pour les enfants du village tout en préparant Noël de manière traditionnelle...



Et vous pouvez d'ores et déjà noter la date de notre prochaine rencontre 2018 très attendue : **le 17 mars pour le Loto de Bernadets.**

Nous restons à votre écoute pour toute suggestion de votre part* et vous donnons rendez-vous en fin d'année pour de belles fêtes !

Chaleureusement,

L'APE

* contact : ape.bernadets@gmail.com

>>> ASSOCIATIONS

Tennis de table

A l'honneur: Après 30 ans de bons et loyaux services, le président fondateur Pascal Deschamps et son trésorier Marc Troubet (qui ont tourné la page au printemps 2016) ont été honorés de la médaille de bronze nationale de la Jeunesse et des sports (photo).

Elle leur a été remise début septembre par le Lescarien Michel Piters, vice-président du comité départemental, dans le cadre d'une soirée de retrouvailles très appréciée en compagnie du nouveau bureau du club présidé par Guy Cazenave.

Rappel des horaires

Pour pratiquer le tennis de table à Bernadets, deux options.

En loisir, le jeudi à partir de 18 h à la salle multiactivités.

En compétition, entraînements dirigés le mercredi de 14h à 15h30, ainsi que le vendredi en deux groupes : de 18h à 19h30 et de 19h30 à 21h.

Tournoi 2017

Le tournoi annuel du club s'est déroulé le dimanche 11 mai.

Il a été remporté par Jean-Paul Bastard devant Lucas Fernandes pour le tableau 1 et par Paul Cayra-fourcq devant Quentin Laulhé pour le tableau 2.

Bravo à eux mais aussi à l'ensemble des participants.



Gaïyous toustem

Près de cinquante adhérents du club des Gaïyous Toustem de Bernadets et de Saint Castin ont participé au voyage annuel à la découverte de la Bretagne sud, avec au programme les visites de :

Tréboulé,, Quimper– Le Pays Bigouden, Concarneau - Pontaven, Douarnenez– Locronan –Pointe du Raz, dans une excellente ambiance avec en plus toutes les soirées à l'hôtel animées.

Contact: Marie CARRAU au 06 83 94 69 43 pour connaître les nombreuses activités de ce club *Généra-tions Mouvement* très dynamique.



>>> ASSOCIATIONS

Ju-Jitsu

Les cours de ju-jitsu traditionnel méthode Wajutsu a repris depuis le 05 septembre.

Ils se déroulent tous les mardis et jeudis de 19h00 à 20h30 à la salle multi-activité de Bernadets et sont ouverts aux adultes et adolescents à partir de 13 ans.

Pour tout renseignement, tel :06.61.90.91.16 ou boissaychristophe@yahoo.fr



>>> ACTIVITES COMMUNALES

A lire absolument : Urbanisme – Communication

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en visite dans la commune a demandé de rappeler aux personnes concernées que, dans un rayon de 500 m autour de la chapelle de château (inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques), son service devra être systématiquement consulté non seulement pour toute construction nouvelle (ou modification de construction) mais également pour toute édification de clôture et/ou mise en place de portail.

Cette consultation doit se faire par l'intermédiaire d'une déclaration préalable à déposer en mairie.

Les imprimés adéquats peuvent être obtenus sur internet (service-public.fr) ou au secrétariat de la mairie.

Ndlr: *Cette zone des 500 m s'étend vers le sud jusqu'à la mairie et l'ancienne ferme Lascoumes, le lotissement du parc, puis toute la zone centrale de la salle multi-activité jusqu'aux lotissements et habitations autour de la fontaine de David, au nord toute la zone Lahonde jusqu'à la ferme Carrau, et à l'est le début du chemin Courrèges et le lotissement Bedout.*

Ecole

Rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2014-2015 la durée de la semaine scolaire avait été fixée par le gouvernement à 4 jours et demi (classe le mercredi matin), avec pour conséquence une fin des cours à 15h45.

Afin de réduire le temps de garderie (de 15h45 à 18h40 pour certains enfants) la commune avait mis en place les mardi et jeudi des « temps d'activités périscolaires » (TAP) de 1h30, subventionnés par l'Etat à hauteur de 3500 €/an dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEdT).

Fin juin 2017, le gouvernement a offert aux municipalités – sous réserve de l'accord du Conseil d'école – la possibilité de demander au Directeur académique (DASEN) de déroger à cette règle et donc de « revenir » à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.

Dans l'Académie de Bordeaux, le taux de « retour » s'est élevé à 20%.

En ce qui nous concerne le Conseil d'école s'est prononcé le 23 juin (le décret a été signé le 24 juin) à une très forte majorité (7 voix sur 9) pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée.

Les deux représentants de la commune se sont abstenus en faisant observer que :

- 1) Les problèmes d'emploi du temps du personnel demandaient un examen approfondi et une importante redéfinition des tâches,
- 2) Toute modification du temps de travail des agents nécessitait un passage en Comité Technique Intercommunal (le prochain n'étant programmé que le 12 septembre).

La mise en place des TAP le mercredi matin (comme proposée par certains) ne pouvait pas être sérieusement envisagée : la durée actuelle des séances de 1h30 s'avérant déjà très importante et les problèmes de garderie du mercredi n'en étant pas pour autant résolus.

La subvention du PEDT (3500€) ne serait plus versée en cas de modification des horaires scolaires. En tout état de cause elle devrait être supprimée en 2018.

Compte tenu en outre, des restrictions budgétaires, la commune ne sera plus en mesure d'assurer les TAP à partir de 2018 et devra donc envisager de revenir à une semaine de 4 jours.

Le Conseil municipal s'est prononcé à une très forte majorité pour le maintien d'une semaine à 4.5 jours pour l'année scolaire 2017-2018.

Cantine scolaire

Le contrat passé avec la société ANSAMBLE étant arrivé à expiration fin août 2017, la commune a procédé à une nouvelle consultation pour choisir le prestataire de fourniture des repas de la cantine pour les trois prochaines années.

Trois offres ont été reçues et après examen le Conseil municipal a décidé de retenir l'offre de la société ANSAMBLE jugée la mieux disante.

Actes de vandalisme dans la commune

Déjà en 1996...

Les actes d'incivilité voire de vandalisme se multiplient dans la commune :

- ◆ Intrusions dans la salle multi activité et dégradation des locaux,
- ◆ Vol d'extincteurs (coût de 250€ pour la commune)
- ◆ Vol de matériel des associations ,
- ◆ Arrachage des clôtures de l'école,
- ◆ Mise à feu d'un palmier devant la mairie ayant nécessité l'intervention des pompiers à 1h30 du matin le 15 juillet,
- ◆ Dégradation des murs et souillures diverses de la place de la salle multi activité.

Plusieurs plaintes ont été déposées à la gendarmerie.

Que dire de plus ? c'est vraiment décourageant.

1996 Vandalisme



Décidément, il semblerait que plus on essaie d'embellir le village, plus on s'expose à le voir saccagé !

En effet, après la

porte de la mairie explosée durant le premier soir des fêtes début juin, (notre photo), les vasques de géraniums qui décoraient la mairie ont été dérobées lors du week-end du 14 juillet. On ne respecte plus rien ... même pas le monument aux morts où, régulièrement, des jeunes sont aperçus en train de discuter sur les marches.

Ah ! quelle époque...

>>> ACTIVITES COMMUNALES

Risques majeurs

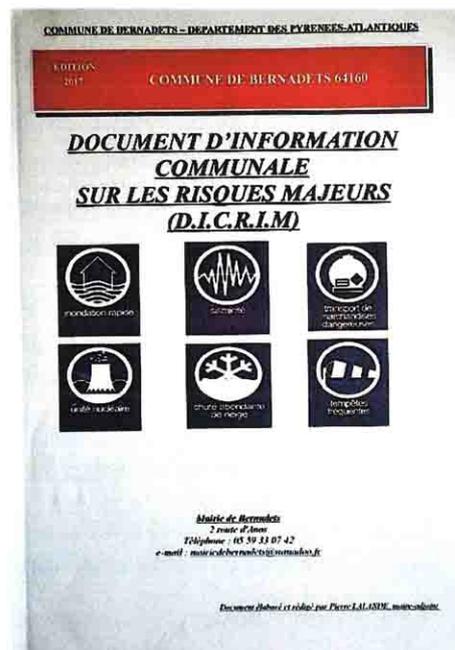
L'information préventive de la population sur les risques naturels et technologiques majeurs constitue une priorité de la municipalité.

L'objectif de l'information préventive est de développer une culture du risque et de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger, il sera ainsi moins vulnérable.

Un dossier d'information sur les risques majeurs (DICRIM) a été élaboré et rédigé. Ce document sera prochainement mis à la disposition de tous les habitants qui pourront le consulter à la mairie ou plus tard sur le site internet.

En outre, un **Plan communal de sauvegarde** a été établi en vue de réagir dans les meilleures conditions face à des événements catastrophiques ou calamiteux.

Pierre LALANDE



Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Deux nouvelles d'importance concernant notre Plan Local d'Urbanisme communal :

- 1) La rédaction et la mise en forme des différents documents, rapports et cartes du PLU de Bernadets ont été terminées par notre bureau d'études en juillet 2017.

Toutes les données actualisées lui avaient été transmises au second semestre 2016, le dernier envoi datant de fin décembre 2016, et depuis nous attendions avec impatience les documents définitifs.

- 1) D'un autre côté, depuis le 1^{er} janvier 2017, **la commune a perdu sa compétence PLU** au profit de la nouvelle Communauté de communes du nord-est Béarn. Ce qui veut dire que « notre » PLU bernadetois, menacé de disparition, a dû être transféré à la Communauté de communes pour pouvoir survivre (après délibération du Conseil municipal)

Tout ceci mérite quelques explications, en simplifiant autant que faire se peut pour tenter de rendre compréhensible l'extrême complexité de l'urbanisme d'aujourd'hui !

Tout d'abord deux rappels :

En 2010 avec la loi ENE, le Code de l'urbanisme a fait un principe général du *Plan Local d'Urbanisme intercommunal* ou **PLUi**, mais sans supprimer les PLU et autres documents d'urbanisme communaux.

Par contre en 2014 avec la loi ALUR, le Code général des collectivités territoriales en a fait un élément incontournable : elle a rendu **obligatoire** le transfert de la compétence PLU des communes vers les communautés de communes et d'agglomération, et ceci dans un délai de trois ans après la publication de la loi, donc avec comme date butoir le 27 mars 2017.

Depuis cette date du 27 mars 2017, les communes ne peuvent plus mettre en chantier ou simplement terminer un PLU communal et tous les autres documents d'urbanisme communaux sont devenus caducs.

du futur PLU intercommunal.

En conclusion, depuis début 2017 la commune n'a plus aucun pouvoir direct de modification du contenu du PLU communal. Heureusement toutes les données finalisées avaient été transmises au cabinet d'études fin 2016 !

Actuellement le Service urbanisme de la Communauté de communes découvre et travaille sur notre projet. Il est fort probable qu'après cette période de découverte, la finalisation du PLU s'effectuera dans un esprit de collaboration non interdit par les lois précitées :=), nous vous tiendrons au courant dans le prochain numéro de l'Hi-rondelle de janvier 2018.

Alain DOULCET

>>> GUIDE PRATIQUE DU VILLAGE

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public le mardi de 13h à 18h, le jeudi de 13h à 19h, le vendredi de 8h à 12h.

Pour les rendez vous avec le Maire ou les adjoints, contacter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture (05.59.33.07.42)

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public le mardi de 13h à 18h, le jeudi de 13h à 19h, le vendredi de 8h à 12h.

Pour les rendez vous avec le Maire ou les adjoints, contacter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture (05.59.33.07.42)

DÉCHETS MÉNAGERS / TRI SÉLECTIF

Déchets ménagers, poubelle verte: tous les vendredi matin.

Tri sélectif, poubelle jaune (journaux, magazines, papiers, cartons, tous emballages métalliques, briques alimentaires, bouteilles - bidons - cubitainer - flacons en plastique (avec leurs bouchons) : lundi des semaines impaires.

DÉCHETTERIE ET DÉCHETS VERTS

Une déchetterie gratuite est à votre disposition à Morlaàs ainsi qu'une plate-forme de stockage de déchets verts.

Heures d'ouverture:

Déchetterie - du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Déchets verts - Du lundi au samedi de 10h-12h et 14h-18h

FEUX ET NUISANCES SONORES

Les feux de déchets végétaux ou ménagers, sont strictement interdits conformément au règlement sanitaire départemental.

Les tontes et l'usage de tous appareils bruyants, ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h/19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.